

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 21 octobre 2021, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Patrick Domon, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Patrick Domon, président : "Mesdames et Messieurs, il est 19 h 32. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville. Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Cher public présent ce soir, à toutes et tous, je vous adresse la cordiale bienvenue. Je salue également tout particulièrement M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, qui participera à notre conseil jusqu'au point 6 de l'ordre du jour pour répondre à nos questions en lien avec le plan financier 2023-26 et du projet de budget 2022. Bienvenu et merci d'être là. Avant de commencer, comme à l'accoutumée, je vais faire le point sur les mesures COVID. Je me réfère à la Lettre d'information du Directoire des préfectures, de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et de l'Association des communes bernoises (état au 1^{er} octobre 2021) et décide de maintenir le port du masque pour tous. En effet, il serait actuellement possible de distinguer la condition de ceux qui sont détenteurs d'un certificat COVID de ceux qui n'en sont pas, mais cela nécessiterait une gestion que j'estime trop lourde compte tenu de notre temps de séance relativement court. Je précise que le masque peut être enlevé par les orateurs qui le souhaitent durant leurs interventions. Pour celles et ceux qui choisiraient de garder le masque lors de leurs prises de parole, je rappelle qu'il est important de parler bien fort et distinctement. A l'attention du public, je vous prie de bien respecter le port du masque et de laisser un siège de libre si vous êtes assis à côté de quelqu'un avec qui vous ne faites pas ménage commun. Merci."

M. Patrick Domon, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour de cette séance. Est-ce que ce dernier en appelle à des modifications de votre part ?"

M. Patrick Domon, président : "Cela ne semble pas être le cas, la séance se déroulera donc en respect de cet ordre du jour."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2021
3. Communications du président et du maire
4. Plan financier 2023-2026 : information
5. Examen du projet de budget 2022 : approbation éventuelle
6. Avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier – Donation des bâtiments à la société Crescentia SA et création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie à titre gratuit de 99 ans : décision
7. Avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier – Crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00, prévu au plan financier, pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA : décision
8. Nomination de cinq membres au sein de la commission temporaire « Pour un développement durable »
9. Motions et interpellations
10. Petites questions

11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), Mme Josepha Chiesa (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS) et Mme Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés : M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Swann Thommen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), M. Roger Comte (ARC), M. Michel Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Loïc Springenfeld (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), Mme Jessica Froidevaux, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), M. Théophile Boudanis (Le Journal du Jura), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et M. Laurent Merlet (Canal Alpha)

Public : Treize personnes sont présentes sur la galerie.

M. Patrick Domon, président : "Je constate qu'il manque un deuxième scrutateur. Je remercie le PLR de proposer quelqu'un."

...Le PLR désigne M. Daniel Müller, PLR...

...M. Daniel Müller, PLR, prend place à la table du bureau du Conseil de ville...

M. Patrick Domon, président : "Je rappelle la répartition du travail des scrutateurs que je remercie d'avance au passage. Le scrutateur à ma droite comptabilisera les voix de la fraction PLR et du bureau, celui à ma gauche les voix de la fraction ARC, du Parti socialiste et de Joëlle Häller, sans parti."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Patrick Domon, président : "Le 25 septembre dernier, j'ai eu le privilège de représenter notre Conseil à l'École secondaire de Saint-Imier, à l'occasion de la Fête de la solidarité. Quelles réalisations impressionnantes, quelle aventure pour ces élèves. Il est certain qu'ils en garderont un souvenir indélébile et qu'ils en sortent tous grandis. Un grand bravo à toutes et

tous qui ont œuvré pour ce magnifique projet. Quelques jours plus tard, le 30 septembre, c'est à la réouverture du Musée de Saint-Imier et à l'inauguration de l'Espace des troupes jurassiennes que j'ai eu l'honneur de participer. Là aussi, quelle satisfaction. Voir ces lieux se dévoiler, j'ai ressenti de la fierté de constater leur qualité et leur pertinence en tant que témoins de notre mémoire régionale. Chapeau bas à toutes les personnes qui y ont cru et qui ont travaillé dur pour permettre ce résultat. Merci Monsieur Walter von Kaenel, merci Madame Diane Esselborn. A vous, à vos équipes, et à toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce défi de taille. Troisième source d'émerveillement, le 8 octobre je participai à l'inauguration du Théâtre du Jura. Un outil revendiqué depuis 50 ans. C'est long. Mais le résultat est à la hauteur de cette attente. Je vous encourage toutes et tous à découvrir ce nouveau lieu majeur de la culture "sans prise de tête". S'agissant de la suite, vous n'êtes pas sans savoir que s'ouvrira tout prochainement la 10^e Biennale du patrimoine horloger. Saint-Imier est nouvellement associé à cet événement majeur. C'est une chance inestimable. Je vous encourage toutes et tous à y participer. Dans un registre moins réjouissant, je vous informe que le Bureau du Conseil de ville de Porrentruy annule à nouveau la journée de rencontre des Bureaux des Conseils de ville et des Conseils généraux, comme ce fut déjà le cas l'année passée. Cette décision s'appuie sur l'incertitude de la situation, "Covidement parlant", si vous me passez l'expression. L'invitation est repoussée d'une année. S'agissant de la petite question du PLR intitulée "Proposition d'un nouvel emplacement pour le Conseil de ville" et dont je vous informais, lors de notre précédente séance, que le bureau s'occupait de son traitement, je peux vous dire que le travail avance et je prévois vous livrer nos conclusions pour notre séance de décembre. Comme vous le savez, ce soir il s'agit de la dernière séance de notre maire, Patrick Tanner, qui nous quitte à la fin du mois pour des raisons professionnelles. Si mon décompte est exact, Patrick, ça doit être ce soir ta 38^{ème} séance de Conseil de ville avec cette casquette de maire. Un grand merci à toi pour tout ce que tu as accompli, pour ta capacité de te mettre au service, pour ta bienveillance et pour ta connaissance des dossiers. On en a tous bien profité. Merci Patrick ! D'ores et déjà bon vent pour ton nouveau défi. Bon..., il te reste encore une séance à vivre. Monsieur le maire... je vous passe la parole pour vos communications."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci M. le président pour ces quelques mots."

M. Patrick Tanner, maire : "C'est avec émotion et un pincement au cœur que je participe ce soir à mon dernier Conseil de ville et que je m'adresse à vous pour la dernière fois ce soir en tant que maire. Demain à midi, les candidates et candidats à la fonction de maire seront officiellement connus et bientôt une nouvelle ou un nouveau visage aura le privilège de conduire les affaires communales. Lorsque je me suis présenté en politique, et plus particulièrement à la mairie, je me suis engagé à travailler pour participer au développement de Saint-Imier. J'ai eu à cœur d'œuvrer pour le bien et l'intérêt premier de la collectivité publique, dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture et d'échanges d'idées entre toutes et tous, avec toutes et tous, pour faire vibrer notre terre d'énergies. J'ai investi toute mon énergie au service d'une stratégie claire visant une qualité de vie unique, un rôle central de services, d'initiatives économiques, culturelles et sportives. J'ai souhaité une ville ouverte et accueillante, qui ose s'affirmer au sein de l'Arc jurassien, bref une vraie terre d'énergies. Sans revenir sur les motivations qui m'ont poussé à quitter ma fonction, je souhaite prendre congé ce soir de vous toutes et tous, représentantes et représentants des autorités municipales. Pour la première fois depuis mon élection à la mairie, j'ai pris la décision de privilégier ma vie familiale, personnelle et professionnelle. C'est une page importante qui se tourne pour moi et je conserverai le souvenir de très belles années d'engagement en politique communale, de ce désir de servir notre Cité, en voulant la faire grandir, la faire rayonner, mais avec le souci permanent d'être au service de sa population. Les Imériennes et Imériens m'ont accordé leur soutien en me portant à la tête de l'Exécutif en 2015. Je mesure la confiance qui m'a été donnée durant ces années. Le privilège de pouvoir collaborer, échanger et débattre pour concrétiser des idées ou encore contribuer à les mettre en œuvre pour le bien commun ! C'est l'esprit libre et serein que je quitterai mes fonctions de maire en fin de semaine prochaine, après près de 20 années d'engagement politique au service de Saint-Imier et de notre région."

Je m'en vais le cœur léger et le sentiment du devoir accompli. Depuis l'annonce de mon départ, j'ai mis à profit ce temps afin d'assurer la meilleure transition possible, dans l'intérêt de notre Ville et de faciliter ainsi la reprise des affaires en cours par ma ou mon successeur que je me réjouis par ailleurs de connaître. Je resterai bien évidemment un citoyen imérien passionné par le débat politique communal et le développement de notre petite ville. Je me réjouis des nombreux projets en cours qui forgeront le futur visage de notre collectivité. Je souhaite en premier lieu adresser toute ma reconnaissance à ma famille et plus particulièrement à mon épouse ainsi qu'à mes deux filles, présentes ce soir dans la salle, pour avoir accepté"

...Moment d'émotion de M. Patrick Tanner, maire...

M. Patrick Tanner, maire : "et surtout supporté durant toutes ces années mes nombreuses absences, mais aussi pour les concessions consenties sur notre vie de famille. Mes remerciements vont naturellement à toute la population imérienne qui m'a élu et qui m'a soutenu dans mon travail de maire. Sa confiance m'a touché et donné l'énergie de me battre, afin de lui offrir les projets qu'elle mérite dans une vision positive propre à animer la vie politique communale. Durant mon parcours, j'ai été très heureux d'être entouré par des élus et élus de valeur, tant à l'Exécutif qu'au Législatif, sans oublier les membres des différentes commissions municipales avec qui nous avons partagé de riches et passionnants échanges. A vous toutes et tous, et en particulier à mes collègues du Conseil municipal, je vous adresse mes remerciements pour votre dévouement et votre engagement tant nécessaire au bon fonctionnement de notre collectivité. Merci bien évidemment aussi à mon parti ainsi qu'à ses membres qui m'ont soutenu et ont cru en moi. Nous avons eu des échanges bien plus que politiques, des échanges amicaux et sincères et je vous en suis très redevable. Mes remerciements ne seraient bien sûr pas complets sans reconnaître le travail formidable et de grande valeur des membres du personnel communal. Leur disponibilité, leur serviabilité et leurs compétences au service de la population doivent être relevées. Merci à eux de m'avoir épaulé et conseillé durant toutes ces années. Je vous souhaite un climat politique positif, constructif et respectueux de tous les avis pour la fin de cette législature, d'ores et déjà de belles élections l'année prochaine et surtout beaucoup de plaisir et de satisfaction dans vos fonctions exigeantes. Encore une fois, MERCI !"

...Applaudissements...

M. Patrick Tanner, maire : "Je profite d'avoir la parole pour vous transmettre encore deux informations. La première concerne le projet hôtelier et plus particulièrement le changement d'affectation de la ZUP J 1 en zone mixte 1 C3a décidé par votre autorité lors du Conseil de ville du 11 mars dernier. En date du 1^{er} octobre, le Conseil municipal a reçu de l'Office cantonal des affaires communales et de l'organisation du territoire la décision d'approbation du changement de zone. Le projet d'hôtel a donc franchi une nouvelle étape décisive et le dossier en vue du traitement du permis de construire pourra ainsi être prochainement déposé.

La seconde information concerne l'évolution du dossier des marquises à la gare CFF. Lors du dernier Conseil de ville, je vous ai informé que l'Office fédéral des transports avait communiqué en date du 26 août sa décision d'approbation des plans pour le renouvellement et le renforcement de la marquise historique. Après plusieurs échanges avec les représentants des Chemins de fers fédéraux, nous avons été informés que les travaux débiteront par la réfection de la marquise du quai n° 2 courant octobre, pour une durée d'environ 2 mois. Les CFF précisent que le quai restera accessible durant les travaux et que l'accès aux personnes à mobilité réduite sera garanti. En ce qui concerne la rénovation de la marquise du quai n° 1, la préparation de l'exécution est également en cours, mais le début effectif des travaux est planifié pour la fin mars 2022. La libération du crédit d'exécution et les appels d'offres auprès des différents mandataires et corps de métier sont actuellement en cours et ne permettent pas d'envisager une intervention avant la mi-décembre de cette année. Les CFF précisent encore qu'un début des travaux cette fin d'année n'est malheureusement pas adapté à la situation de

Saint-Imier et que l'arrivée de l'hiver risquerait de laisser le site en travaux en attente jusqu'à la fonte des neiges."

M. Patrick Domon, président : "Bien, merci M. le maire, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Plan financier 2023-2026 : information

Rapport du Conseil municipal (Points 4 et 5) :

La documentation remise à l'ensemble des conseillers de ville comprend 17 parties dont le projet de budget 2022. Ce dernier est établi par l'administrateur des finances en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes.

Lors de l'élaboration du précédent budget (année 2021), la planification budgétaire comportait d'importantes incertitudes en raison d'une relativement faible visibilité financière à moyen terme. Il était en effet très difficile, voire impossible de prédire les conséquences fiscales de la crise liée à la pandémie et il n'était surtout pas possible de savoir si ces effets négatifs perdureraient au-delà de l'année 2020 ou même de 2021. Nous avons ainsi conclu que seul l'avenir pourrait nous livrer la réalité des choses.

Nous pensons que les effets de la crise sanitaire se feraient sentir au minimum dans les comptes 2021 et qu'ils empêcheraient singulièrement une lecture propre des conséquences de la révision de la loi sur les impôts du canton de Berne (baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises) suite à l'acceptation en votation fédérale de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) le 19 mai 2019.

Sur la base des derniers chiffres connus à ce jour, soit les taxations provisoires et/ou définitives pour l'année 2020 (78,6% à fin août), des entretiens avec plusieurs contribuables importants ainsi que les pronostics de début septembre 2021, force est de constater que les conséquences financières attendues ne se réaliseront pas.

Contrairement à de nombreuses autres collectivités publiques, nous pouvons d'ores et déjà estimer aujourd'hui que les comptes 2021 clôtureront sur un résultat qui sera nettement plus favorable que le déficit annoncé de l'ordre de 2,5 millions de francs et qui plus est après prélèvement d'un million dans le financement spécial de l'impôt sur les personnes morales.

Le budget 2021 tenait compte d'une diminution de 5% de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au titre des conséquences attendues de la crise sanitaire que nous traversons. Les pronostics pour l'année 2021 laissent cependant entrevoir que la diminution devrait se situer plutôt entre 2 et 3%.

En ce qui concerne les personnes morales, une diminution de 20% de l'impôt sur le bénéfice avait été opérée dans le budget 2021 par rapport aux impôts définitifs de l'année 2019, en raison des conséquences attendues de la réforme fiscale des entreprises (révision de la loi sur les impôts du canton de Berne / RFFA). En outre, 20% supplémentaires avaient été retranchés pour les effets escomptés de la COVID-19. Le budget 2021 prévoyait ainsi une baisse des rentrées fiscales des entreprises de l'ordre de 1,7 million par rapport aux comptes 2019. Là aussi, nous devons aujourd'hui constater qu'il n'en sera finalement rien.

Revenus fiscaux 2022

Les impôts figurant dans le budget 2022 ont ainsi été planifiés à partir des derniers chiffres connus pour les personnes physiques, soit les pronostics de début septembre 2021 fournis

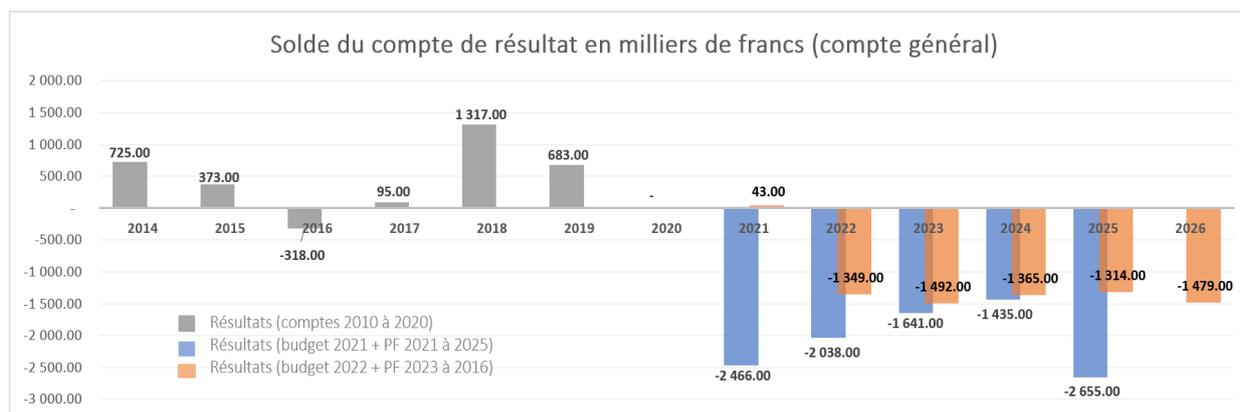
par le canton, basés sur une part représentative des décisions de taxation de 2020. Un impôt sur le revenu de CHF 7'733'200.00 a ainsi été intégré dans le budget 2022 contre CHF 7'466'100.00 au budget 2021 et CHF 8'269'556.05 dans les comptes 2020.

En ce qui concerne les personnes morales, et suite à des informations obtenues de certains contribuables importants, un impôt sur le bénéfice de CHF 5'460'000.00 a été porté au budget 2022, contre CHF 3'270'000.00 au budget 2021 et CHF 5'981'377.45 dans les comptes 2020.

Plan financier 2023 à 2026

Le budget 2022 laisse apparaître un déficit du compte de résultat général de CHF 1'348'715.00. Il a servi de point de départ au plan financier élaboré jusqu'en 2026 et présenté ci-dessous dans le graphique (en orange). Afin de mettre en lumière les importants changements intervenus, les résultats du précédent plan financier (2022 à 2025) ont également été maintenus dans l'histogramme (en bleu). Contrairement à ces derniers résultats, les nouveaux chiffres présentés ne prévoient plus aucun prélèvement sur le financement spécial (FS) relatif à l'impôt des personnes morales, alors qu'une ponction de 1 million de francs avait été prévue chaque année de 2021 à 2024.

Cette amélioration conséquente des résultats budgétés provient principalement d'un réajustement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (+ 2,2 millions).



On constate sur le graphique que le budget 2022 ainsi que le plan financier laissent apparaître un déficit structurel de l'ordre de 1,4 million de francs. Une partie de ce résultat s'explique par une augmentation du coût par habitant à la répartition des charges facturés par le canton, qui passe de CHF 1'464.00 en 2021 à CHF 1'564.00 en 2022 (+ 100.00 / hab.), soit une augmentation à charge du ménage communal de l'ordre de CHF 520'000.00.

Le budget 2022 tient également compte de la création d'un nouveau poste d'assistant-e en ressources humaines dès le mois d'août 2022 ainsi que de la mise en place d'une nouvelle organisation pour la conciergerie au sein de la Municipalité. Le poste de travailleur social hors murs à 60% a également été intégré dans le budget de l'animation jeunesse, suite à la décision du Conseil de ville du 17 juin 2021. Les explications détaillées ainsi que les principales autres modifications figurent dans le rapport préliminaire du budget transmis en annexe.

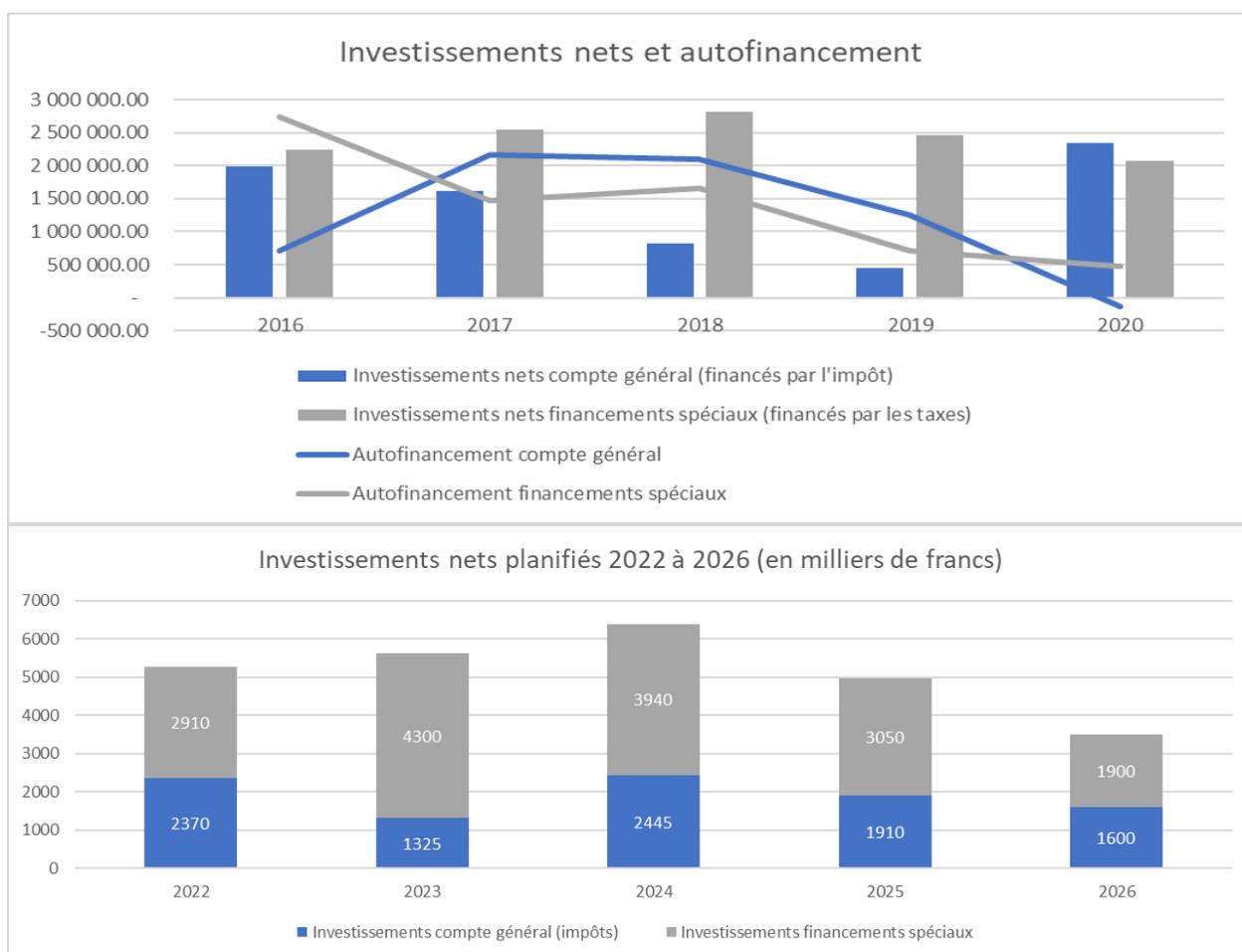
Si l'ampleur des déficits annoncés lors du budget 2021 semble s'éloigner, il faudra néanmoins trouver des solutions pour résorber le déficit structurel annuel de la Municipalité. Le travail a d'ores et déjà débuté en Commission des finances avec les rapports reçus des différents départements communaux. Les entretiens entre la Commission des finances et chaque département ont eux aussi commencé en juin dernier et se poursuivront jusqu'au printemps prochain.

La fortune nette de la commune (13 millions au 1^{er} janvier 2021), renforcée par le financement spécial des personnes morales de 4,5 millions, nous permet toutefois d'aborder l'avenir de

manière sereine et de négocier convenablement le virage qui s'annonce. Des mesures correctives adaptées, tant au niveau des prestations offertes que des investissements à réaliser, pourront ainsi être opérées ces prochaines années dans de bonnes conditions, alors que le spectre d'une hausse de quotité fiscale à court terme s'éloigne.

Investissements

Depuis l'introduction du MCH2 en 2016, seuls les investissements du patrimoine administratif passent par le compte des investissements. Pour 2022, les investissements nets s'élèvent à la somme de CHF 5'280'000.00 (CHF 6'400'000.00 bruts).



Le Conseil municipal et la Commission des finances continuent de suivre avec toute l'attention requise l'évolution des liquidités et par conséquent de l'endettement de la Municipalité. Un fort besoin en investissements se fait cependant toujours ressentir au niveau de l'entretien du patrimoine communal à tous les niveaux, avec pour conséquence inéluctable une augmentation de la dette. Afin de conserver la situation sous contrôle, le Conseil municipal fixe, depuis 2017, à chaque département des enveloppes pour les investissements d'entretien et de renouvellement dits « courants ». Cette mesure a permis de contenir les investissements courants.

Compte tenu de la situation actuelle et sur préavis unanime de la Commission des finances, le Conseil municipal propose au Conseil de ville l'approbation du budget 2022 qui prévoit un déficit du compte général de CHF 1'348'715.- ainsi qu'un déficit du compte global de CHF 1'597'610.- qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75 pour les personnes physiques et morales ;

- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰ ;
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne ;
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de Ville lors de sa séance du 23 octobre 2014 ;
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de Ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon règlement du 16 mars 2006 ;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets ;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-).

Ouverture de la discussion :

Mme Michèle Comte, ARC : "La fraction ARC s'exprimera au point 5 de l'ordre du jour."

Mme Gisèle Tharin, PLR, "Le PLR s'exprimera également au point 5 de l'ordre du jour."

Mme Elisabeth Beck, PS "Comme il s'agit d'une information, le PS s'exprimera également au point suivant."

M. Patrick Domon, président : "Je constate que personne d'autre ne souhaite s'exprimer, nous pouvons donc passer au point 5 de l'ordre du jour."

5. Examen du projet de budget 2022 : approbation éventuelle

M. Patrick Domon, président : "Pour le traitement de ce point, je vous propose de procéder de la façon suivante : dans un premier temps, je passerai en revue les 17 chapitres du rapport, chapitre par chapitre. En cas de question, vous pourrez intervenir au chapitre concerné en indiquant la page. Le chapitre 6 sera toutefois développé de manière détaillée, fonction par fonction. Ensuite j'ouvrirai la discussion générale, puis nous passerons au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder ?"

M. Patrick Domon, président : "Bien, cela ne semble pas être le cas, nous pouvons donc nous pencher sur les chapitres."

M. Christian Tharin, PLR : "Page III-IV point 2, charge du personnel. Lors de l'étude du budget, nous avons pris bonne note qu'un déficit structurel est constaté et que la Commission des finances est en train d'évaluer les mesures pouvant être prises pour améliorer la situation. Nous constatons également qu'il est prévu d'engager un assistant pour s'occuper des tâches touchant aux ressources humaines dès le mois d'août 2022. D'où notre question : quel est le but recherché lors de la création de ce poste ? En raison des problèmes de gouvernance relevés dans le rapport de l'administrateur des finances, ne serait-il pas opportun d'évaluer une modification de la hiérarchie communale et d'engager plutôt un responsable des RH ayant les diplômes nécessaires dans l'exécution de ces tâches ? Nous corroborons cette constatation en mentionnant que dans un futur proche, le chancelier qui est actuellement chef du personnel partira à la retraite et que notre administrateur des finances s'en ira également bien un jour. Nous pensons que ces questions doivent être posées et un débat sur le besoin de cette place de travail ainsi que son organisation hiérarchique doit avoir lieu lors d'une prochaine séance de notre Conseil."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Nous ne nous sommes pas consultés, et pourtant nous avons un peu les mêmes préoccupations. Pages III et IV en chiffres romains "Charges de personnel". La fraction socialiste souhaite obtenir des précisions concernant le poste d'assistant RH à 80 %. En quoi consistera-t-il exactement ? Lors d'un Conseil de ville antérieur, elle avait

demandé au chancelier, quand il a été proposé de l'inclure dans le groupe de travail RH, si cela ne générerait pas une surcharge pour lui. La fraction constate aujourd'hui que le travail semble effectivement plus conséquent que prévu. D'où notre question par rapport à ce poste RH."

M. Patrick Tanner, maire : "Vous avez raison, la question des ressources humaines est une problématique importante. Sans refaire tout l'historique, quand je suis arrivé à la mairie, le statut du personnel stipulait que la responsabilité du personnel incombait au maire. Lors de la révision de ce statut, nous avons proposé, sauf erreur en octobre 2017, de transférer ce pouvoir au chancelier. Il était préférable d'avoir une personne présente en permanence dans l'administration. Nous avons aussi constaté une augmentation de personnel et il était plus adéquat que ce soit le chancelier qui assume cette charge au niveau de la gestion des ressources humaines en collaboration avec l'administrateur des finances qui lui a la responsabilité des assurances sociales et des salaires. On sait qu'aujourd'hui une entreprise qui a plus de 100 employés doit avoir un poste de soutien en ressources humaines. Et puis, effectivement, en juin/juillet 2023 nous aurons le départ à la retraite de M. Beat Grossenbacher, chancelier municipal, et puis M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, suivra quelques années plus tard. Avec ce poste, ceci permettra de consolider cette transition et de partager des tâches réalisées aujourd'hui par le chancelier et l'administrateur des finances. La question d'un poste de directeur des ressources humaines, ou d'assistant en ressources humaines, a été débattue. Le poste de directeur n'est pas adéquat étant donné qu'il ne pourrait pas intervenir, étant donné que les collaborateurs ont un chef de service qui lui-même à un chef de département. Un directeur en ressources humaines aurait été très vite confronté à des problèmes, car finalement il n'aurait pas pu intervenir et aurait eu en définitive qu'un rôle de "soutien". Il nous paraît par conséquent plus logique de travailler avec un assistant ayant une formation en RH, les décisions opérationnelles restant de la compétence du chancelier. Pourquoi le chancelier ? Il est présent à toutes les séances du Conseil municipal. Les décisions peuvent être prises de manière optimale. Ce poste d'assistant RH doit être perçu plutôt comme un soutien au chancelier et à l'administrateur des finances. Il faut savoir que les ressources humaines fonctionnent aujourd'hui relativement bien à l'administration communale. Nous mettons tout en œuvre. Mais, il y a des tâches que nous ne pouvons pas assumer par manque de ressources. C'est ce qui a amené à proposer ce poste."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. le maire. On a parlé aussi de rediscuter de l'organisation au niveau RH. Si l'on engage un assistant RH, est-ce que le Conseil de ville pourra se prononcer ? Cette question a aussi été posée, et est-ce que les fonctions de chacun dans ce groupe RH peuvent être rediscutées au Conseil de ville ?

M. Patrick Tanner, maire : "Le bureau des ressources humaines est fixé, sauf erreur, à l'art. 6 du Statut du personnel communal. Ce statut est de la responsabilité du Conseil de ville. Vous l'aviez accepté à l'époque. Je dirais que si vous souhaitez le revoir, il s'agirait de nommer une commission qui se pencherait sur ce statut et la question que vous relevez. Actuellement, le bureau RH est composé du chancelier, de l'administrateur des finances et du maire. Et c'est ce bureau RH qui remonte les informations au Conseil municipal s'il en ressent le besoin."

Mme Elisabeth Beck, PS : "S'il y avait la création d'un poste de responsable RH et non pas d'assistant, est-ce que ce responsable RH serait autorisé à participer aux séances du Conseil municipal ? A titre consultatif. Ou ceci n'est pas possible ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal peut inviter qui il souhaite pour participer à ses séances. Ceci arrive lorsqu'il y a lieu d'avoir des éléments importants pour traiter un dossier. Je dirais que ce responsable RH pourrait être appelé à participer aux séances du Conseil municipal, bien évidemment en concertation avec le chancelier. Ce qu'il faut savoir c'est que les affaires RH sont traitées en amont avec le bureau RH avant d'arriver au Conseil municipal."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. le maire."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Toujours au chapitre 1, j'ai encore une demande. La fraction socialiste demande de reconsidérer le traitement du point suivant : En page IV en chiffres romains "Charges de personnel", elle considère qu'une augmentation de 1,8 EPT pour la conciergerie des écoles, malgré le refus de la Commission des finances, est nécessaire. Actuellement, le travail exigé pour respecter des conditions d'hygiène acceptables ne peut pas être fait comme attendu. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il est demandé de créer ce poste mais bien parce que le besoin est avéré. En ces temps de pandémie et de travaux conséquents de rénovation, il est important de garantir la santé des enfants. Il n'est pas acceptable que certaines tâches soient repoussées pour être réalisées pendant les vacances scolaires. Ce qui est normal, c'est de bénéficier d'un lieu de travail sain. Elle soumet cette proposition à votre approbation."

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne souhaite pas contester ces 1,8 EPT. Ce que je souhaite simplement mentionner c'est que la demande est parvenue du Département des bâtiments et infrastructures sportives, mais à aucun moment cette demande n'a été appuyée par les directions d'école ou les commissions d'école. Ceci veut dire que les utilisateurs n'ont pas mentionné de besoin particulier, ni d'éléments permettant objectivement d'accepter ces 1,8. Il est tout à fait possible qu'il y ait un besoin, mais de manière concertée il n'y a pas eu de demande. Une brève comparaison a été faite avec le ceff COMMERCE, à Tramelan, qui dispose, sauf erreur, de 21 classes, aussi avec une cafétéria et salle des maîtres, et là les EPT sont plus bas. Alors, avant de créer cette augmentation il serait judicieux d'approfondir ceci."

Mme Elisabeth Beck, PS : "J'aimerais encore ajouter qu'il y a une entreprise externe qui a été mandatée pour compléter ces nettoyages. Elle va aussi présenter sa facture à la fin de l'année. Je m'inquiète aussi dans ce sens."

M. Patrick Tanner, maire : "Cette entreprise a été mandatée en remplacement d'un collaborateur qui est en arrêt maladie. Avant l'engagement de cette entreprise nous avons fait un calcul du coût. Le coût de la prestation devrait être inférieure au coût salarial sauf erreur. C'est bien juste M. Mario Castiglioni, administrateur des finances ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "C'est juste."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci M. le maire."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Ces 1,8 EPT ont été demandés par le service qui s'occupe de ceci. Cela interpelle tout de même. Je peux revoir à la baisse notre proposition, mais il est vrai qu'actuellement avec les travaux, la poussière, ce n'est pas quelque chose que l'on peut repousser. Je pense que nous sommes dans une période sensible, et il y a l'hiver qui arrive également. On peut baisser, mais faire quelque chose quand même pour que la situation soit meilleure. Au moins, 0,8 EPT afin que le travail puisse se faire quand il doit être fait. Voilà ma proposition. Ma fraction est partie prenante pour une proposition dans ce sens."

M. Patrick Domon, président : "Je demande une suspension de séance."

...Suspension de séance. Il est 20 h 06...

...Reprise de séance. Il est 20 h 13...

M. Patrick Domon, président : "Suite à la discussion que j'ai pu avoir avec M. le maire et M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, je repasse la parole à M. le maire qui va vous donner quelques informations sur les incidences de cette proposition."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais vous donner les indications suivantes : la création de 1,8 EPT représenterait quelque CHF 172'000.- dans le budget. Et donc, un aggravement du déficit d'autant. Si nous prenons 0,8 EPT, le montant serait réduit à CHF 80'000.-. Cette dépense est récurrente, et la personne serait nommée en contrat de durée indéterminé. Ce qui veut dire qu'il s'agit d'une augmentation de taux définitive. Ceci va également péjorer le plan financier des années prochaines. Quelle que soit votre décision de ce soir, le budget pourra être accepté, et nous vous communiquerons le déficit en fonction de votre décision. Je tiens encore à préciser que pour la Commission des finances, l'audit qui a été réalisé concerne uniquement l'Ecole primaire, et que l'audit de l'Ecole secondaire n'est pas terminé. Donc, cette augmentation de poste semblait quelque peu hâtive alors qu'un audit est en cours de réalisation. Le Conseil de ville peut prendre la décision qu'il souhaite. Je pense avoir fourni toutes les données."

M. Patrick Domon, président : "M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, souhaitez-vous apporter un complément ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Non, c'est tout bon."

M. Patrick Domon, président : "Et vous Mme Elisabeth Beck, PS ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci. Je maintiens donc la proposition de créer ce 0,8 EPT, soit CHF 80'000.- par année, pour ce travail."

M. Patrick Tanner, maire : "Et concernant la répartition de ce poste ? Est-ce uniquement pour l'Ecole primaire ou également pour l'Ecole secondaire ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Actuellement le problème se pose avec la rénovation de l'Ecole primaire. J'ai cru comprendre que l'Ecole secondaire fera l'objet également de rénovations, donc je pense que c'est bien si c'est pour les deux écoles."

M. Patrick Domon, président : "Bien, alors Mme Elisabeth Beck, PS, je vous demande de reformuler votre proposition afin que nous puissions la passer au vote."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Je sou mets la proposition suivante : Augmentation d'au moins 0,8 EPT pour la conciergerie des deux écoles."

Mme Patrick Domon, président : "Les conseillères est les conseillers de ville qui acceptent la proposition du PS d'augmenter de 0,8 % EPT pour un poste de conciergerie sont priés de le manifester en se levant."

Au vote la proposition du PS est refusée par 17 voix contre, 4 voix étaient en faveur de la proposition du PS. Il y a eu 1 abstention.

M. Patrick Domon, président : "Nous allons poursuivre l'analyse des chapitres."

M. Patrick Domon, président : "Bien, l'analyse des chapitres ayant été faite, nous pouvons passer à la discussion générale."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Notre fraction a étudié avec attention le budget 2022 et le plan financier 2023-2026. Le budget 2021 et la planification 2022-2025 avaient été élaborés avec passablement d'inconnues dues aux conséquences de la RFFA et de la crise sanitaire, ces éléments ne permettaient pas d'avoir des prévisions claires pour l'avenir. L'impôt sur le revenu des personnes physiques comptait une diminution de 5 %. Les pronostics actuels basés sur les chiffres remis par le canton laissent apercevoir une diminution qui se table entre 2 et 3 %. Ce qui représente un montant de CHF 7'733'000.00 au budget 2022 contre CHF 7'466'100.00 au budget 2021. L'impôt sur le revenu des personnes morales prévoyait une diminution de

20 % en raison de la RFFA et 20 % en rapport avec la COVID-19. Ceci se chiffrait à une baisse des entrées fiscales des entreprises de l'ordre de CHF 1'700'000.00 par rapport aux comptes 2019. En définitive, un impôt sur le bénéfice de CHF 5'460'000.00 a été porté au budget 2022 contre CHF 3'270'000.00 dans le budget 2021. Le budget 2022 présente un déficit du compte de résultat général de CHF 1'348'715.00, lequel a servi de point de départ au plan financier qui a été élaboré jusqu'en 2026. Contrairement à ce qui était prévu, les nouveaux chiffres présentés ne prévoient plus le prélèvement annuel de CHF 1'000'000.00 sur le financement spécial durant 4 ans. Toutefois, le plan financier laisse apparaître un déficit structurel de l'ordre de CHF 1'400'000.00 qui s'explique partiellement par une augmentation du coût par habitant pour la répartition des charges facturées par le canton, passant ainsi de CHF 1'464.00 en 2021 à CHF 1'564.00 pour 2022, soit une augmentation de la charge communale de CHF 520'000.00. Il est également à souligner que le budget 2022 tient également compte de la création de 2 nouveaux postes de travail, soit un assistant RH dès août 2022 et un travailleur social hors murs à 60 %, ce dernier résulte d'une décision du Conseil de ville du 17 juin 2021. La réorganisation de la conciergerie de la Municipalité est également prise en compte dans le budget 2022. Nous nous réjouissons de constater que l'ampleur des déficits annoncés lors du budget 2021 ne se soient pas confirmés. Il est toutefois nécessaire que la Commission des finances continue de travailler à trouver des possibilités d'économies afin de résorber le déficit structurel. La fortune nette de la commune (13 millions au 01.01.2021) renforcée par le financement spécial des personnes morales de CHF 4'500'000.00 nous permet de percevoir un avenir plus serein et nous nous réjouissons que ceci permette la stabilité de la quotité d'impôt à 1.75 et des autres taxes. Pour 2022, les investissements nets s'élèvent à la somme de CHF 5'280'000.00 (CHF 6'400'000.00 bruts). La fraction libérale-radical approuve le budget 2022 qui prévoit un déficit du compte général de CHF 1'348'715.00 ainsi qu'un déficit du compte global de CHF 1'597'610.00 qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux. Un merci tout particulier au chef de service de l'administration des finances et à toute son équipe pour le travail de rigueur effectué. Ceci nous permet de voir venir."

Mme Michèle Comte, ARC : "L'élaboration d'un budget dans la crise liée au Corona et du changement de la loi d'imposition n'est pas si facile. Il y a peu de temps, nous sommes partis du principe que la crise Covid en effet diminue l'économie suisse. Maintenant nous constatons que nous avons bien passé cette étape et le SECO nous annonce une croissance de l'économie suisse de 3,4% pour l'année 2022. Ce développement positif se reflète déjà dans l'estimation des impôts sur les personnes morales. Il en va de même concernant la situation pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques. "Contrairement à ces derniers résultats, les nouveaux chiffres présentés ne prévoient plus aucun prélèvement sur le financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales, alors qu'une ponction de 1 million de francs avait été prévue chaque année de 2021 à 2024" constate le rapport du Conseil municipal, malgré un déficit du compte de résultat général. La fortune nette de notre commune de CHF 13 millions au 1^{er} janvier 2021 nous permet de remplir nos devoirs d'investissement ainsi que l'entretien du patrimoine communal à tous les niveaux. Nous verrons s'il faut à l'avenir une augmentation de la dette. Un grand merci aux collaboratrices et collaborateurs qui s'occupent de ces travaux budgétaires. La fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité l'ensemble du rapport du Conseil municipal ainsi que le plan financier 2022."

Mme Elisabeth Beck, PS : "En préambule, la fraction socialiste souhaite préciser qu'il est contreproductif, pour un Conseil de ville, de refuser un budget car cela implique un report des décisions, ce qui empêche la commune de fonctionner normalement. Cela signifie donc que la Commission des finances joue un rôle très important dans le rapport qu'elle présente aux deux conseils. Dans les points positifs, il est constaté que le plan financier a été revu avec une prise en compte des remarques faites par notre fraction lors de l'approbation des comptes 2020 en juin au sujet du prélèvement annuel de 1 million de francs pour alimenter le fonds spécial FS relatif à l'impôt sur les personnes morales. Il est heureux d'observer qu'un réajustement de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales est proposé pour le budget 2022 tout comme pour les comptes 2021 qui s'annoncent d'ores et déjà bénéficiaires. Aucun

versement ne sera donc, comme cela a déjà été dit ce soir, effectué dans ce FS. Le budget présenté pour 2022 fait par contre à nouveau ressortir un déficit du compte général de CHF 1'348'715.- et du compte global de CHF 1'597'610.-. Ces résultats prévisionnels négatifs sont dans la même lignée que ceux ressortant des budgets de ces dernières années. Ce budget doit être qualifié de pessimiste notamment tout d'abord en ce qui concerne le revenu des impôts des personnes physiques qui est à nouveau sous-évalué (min. CHF 300'000.-). Un problème se pose à ce sujet : en partant uniquement des pronostics d'une année fiscale en suivant les directives du canton, on ne considère pas les comptes finaux des années fiscales antérieures de Saint-Imier. Dans les faits, on observe que les revenus sur les impôts des personnes physiques se montrent supérieurs aux prévisions : en considérant par exemple la moyenne des années 2019 et 2020, il y a une augmentation de rentrées fiscales de plus de CHF 300'000.-. La fraction socialiste demande à la Commission des finances de tenir compte désormais aussi des chiffres établis dans les comptes annuels communaux des trois années précédentes pour établir le budget. Ensuite, par rapport à un nombre non négligeable de postes, si on se fie aux comptes 2020 où les revenus et les dépenses ont été évalués de façon pessimiste, on observe que quelques milliers de francs par poste peuvent représenter au final un montant conséquent. Par ailleurs, la liste des investissements prévus doit davantage tenir compte de ce qui pourra être effectivement réalisé si l'on ne veut pas se retrouver avec des dépenses non effectuées, ce qui génère alors des comptes meilleurs qu'annoncés. En août 2022, il serait souhaitable qu'un état des lieux soit présenté à notre conseil relatif aux comptes en cours ceci afin de prendre de nouvelles dispositions si les comptes sont meilleurs que prévu. Au chapitre des remarques plus ciblées, elle souhaite encore faire le commentaire suivant : En page V "Immeubles administratifs", il est constaté qu'avec une attribution de CHF 64'900.- pour les bâtiments du patrimoine financier, cela représente bien moins que le 1 % à prévoir comme fonds de rénovation en fonction de la valeur d'un bâtiment. Il faut donc s'attendre à délier les cordons de la bourse dans un proche avenir pour résoudre ce problème conséquent et urgent. Ce constat justifie d'alimenter de façon substantielle le FS des bâtiments du patrimoine financier autant en 2021 qu'en 2022. La fraction socialiste tient à remercier le service administratif des finances et accepte à la majorité le budget 2022."

M. Patrick Domon, président : "Je constate que personne d'autre ne souhaite prendre la parole, nous allons par conséquent passer au vote. Les conseillères et conseillers de ville qui acceptent :

le budget 2022 présentant un déficit du compte général de CHF 1'348'715.- ainsi qu'un déficit du compte global de CHF 1'597'610.- qui tient compte des résultats provenant des financements spéciaux.

Ce budget et son déficit sont fondés sur :

- une quotité d'impôt inchangée de 1,75 pour les personnes physiques et morales ;
- une taxe immobilière inchangée de 1,2 ‰ ;
- une taxe des chiens de CHF 70.- pour le village et CHF 40.- pour la montagne ;
- eau potable : CHF 1.80/m³ (hors TVA) + taxe de base (par paliers) dès le 1^{er} janvier 2015 selon règlement du 16 mars 2006 et adaptation des tarifs par le Conseil de ville lors de sa séance du 23 octobre 2014 ;
- eaux usées : CHF 2.25/m³ (hors TVA) + taxes de base (par paliers) adoptées par le Conseil de ville dans sa séance du 22 octobre 2015 selon règlement du 16 mars 2006 ;
- une taxe d'enlèvement des déchets, selon le règlement tarifaire relatif au règlement sur les déchets ;
- une taxe des pompes de 6 % de l'impôt cantonal (min. CHF 10.- / max. CHF 450.-).

sont priés de se lever."

Au vote, le budget 2021 est accepté par 21 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Patrick Domon, président : "Nous pouvons donc prendre congé de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances. Un grand merci à toi, Mario, ainsi qu'à toute ton équipe. Je te souhaite une bonne suite de soirée."

...M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, quitte la séance. Il est 20 h 35...

6. Avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier – Donation des bâtiments à la société Crescentia SA et création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie à titre gratuit de 99 ans : décision

Rapport du Conseil municipal (Points 6 et 7) :

Depuis la fermeture des abattoirs municipaux en 1998, le bâtiment bénéficie d'un entretien minimaliste et sert de lieu de stockage pour différents services communaux, sans toutefois constituer un emplacement idéal dans sa configuration comme dans ses propriétés.

Depuis plusieurs années, le Conseil municipal souhaite retrouver une affectation digne de ce bâtiment classé A à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). L'ISOS se fonde sur la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage. La décision d'inscrire, de modifier ou de retirer des objets revient au Conseil fédéral.

Patrimoine d'exception

« Achevés en 1908, les anciens abattoirs communaux de Saint-Imier constituent un vaste édifice à 3 corps, bâti en maçonnerie. Sous un toit en pavillon-croupe, le corps principal est flanqué de 2 corps latéraux dont les toits sont pourvus de lanterneaux éclairant et ventilant les anciennes halles d'abattage.

(...) L'organisation symétrique stricte du plan est poursuivie dans l'ordonnance des façades, percées de nombreuses et grandes baies encadrées de pierre calcaire, de simili-pierre et de brique. Le bâtiment se distingue notamment par sa silhouette imposante et l'attention particulière vouée à l'aspect soigné et cossu des façades. »

C'est ainsi que cette ancienne bâtisse est décrite au recensement architectural des Monuments historiques du canton de Berne.

Des projets sans suite

Plusieurs projets ont déjà été envisagés dans cet édifice. Sans être exhaustif, on citera notamment le projet Grockland en 2007, celui d'une école de trapèze en 2011, la performance théâtrale de la compagnie Utopik Family en avril 2015, les travaux visionnaires des étudiants du département Architecture, bois et génie civil de la Haute école spécialisée bernoise, à Berthoud, en 2015, l'éventualité d'accueillir le Pantographe en 2016/2017, le projet « La HKB touche terre » en juin 2017 et finalement le projet d'un promoteur vaudois dont l'objectif visait une réhabilitation complète du bâtiment en surfaces commerciales.

Ce dernier projet avait fait l'objet d'une décision du Conseil de ville en date du 8 mars 2018 concernant l'octroi d'un droit d'emption. Malheureusement, en septembre 2019, le promoteur annonçait à la Municipalité sa décision de renoncer au projet faute d'avoir trouvé la totalité du financement.

A la recherche d'une solution pérenne

L'opportunité de requalifier l'ensemble du secteur de la gare, avec notamment l'arrivée du nouveau centre commercial Migros ou encore l'implantation des locaux des Services

techniques, continue d'animer une volonté déterminée de l'Exécutif communal de trouver une solution pérenne pour le bâtiment des anciens abattoirs.

Le Conseil municipal a ainsi tout mis en œuvre pour trouver une nouvelle destinée à ces bâtiments municipaux. Depuis le début de l'année 2020, de nombreuses discussions ont eu lieu avec plusieurs partenaires institutionnels et privés à la recherche de locaux adaptés dans notre commune. Il a donc saisi l'opportunité d'initier lui-même le dossier des anciens abattoirs.

Il a notamment pris la décision de réaliser une étude préliminaire avec un bureau d'architecture, afin de déterminer si les cahiers des charges des différents partenaires pouvaient être conciliés et réunis au sein des anciens abattoirs.

Cette pré-étude a été concluante. Elle a permis de confirmer le fort intérêt des partenaires à poursuivre les réflexions de réhabilitation de ce bâtiment singulier.

Deux millions, seulement pour maintenir la substance et garantir la sécurité

Une étude antérieure, portant sur l'analyse de l'état technique du bâtiment, mentionnait un investissement nécessaire de près de 2 millions de francs uniquement pour maintenir la substance et garantir la sécurité de l'édifice, sans toutefois effectuer des travaux en lien avec une quelconque réaffectation.

Pour l'Exécutif communal, compte tenu du besoin important en investissements du parc immobilier communal, il n'était cependant pas concevable d'investir un tel montant sans que ce dernier soit lié à une réaffectation complète du site et donc à une opération s'approchant d'un certain équilibre financier.

Un projet répondant pleinement aux attentes

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui répond pleinement aux attentes et aux conditions que le Conseil municipal s'est fixées. Il renforce la mise en valeur d'un patrimoine bâti d'exception et le développement d'une nouvelle identité de la friche urbaine Marnes-de-la-Coudre. Il propose la réaffectation des bâtiments existants construits en 1908 par l'architecte imérien Robert Wild.

En contact étroit avec les Monuments historiques du canton de Berne, les différents acteurs du projet de réhabilitation des anciens abattoirs souhaitent mettre en œuvre un projet concerté qui devra constituer une réelle réussite d'intégration dans cette zone de la localité, tout en étant adapté naturellement aux différentes contraintes liées aux activités prévues.

Une convergence d'intérêts

Comme déjà indiqué plus haut, le projet est la résultante d'une convergence d'intérêts de plusieurs partenaires et d'un important travail de l'architecte mandaté pour répondre aux besoins très spécifiques des futurs utilisateurs des locaux.

La réhabilitation des locaux comprend à ce jour les trois partenaires suivants :

- Police cantonale bernoise – poste de district Pierre-Pertuis Sud [790 m²]
- Médicentres SA – centre de médecine générale constitué de six cabinets et d'une salle de radiologie [533 m²]
- Parc régional Chasseral – déplacement du siège et des bureaux [289 m²].

Des contacts avancés sont par ailleurs en cours avec une brasserie artisanale.

Seules quelques modestes surfaces au sous-sol ainsi que sous la toiture n'ont pas encore trouvé d'affectation.

Un projet porté par Crescentia SA

Si les premières études ont été réalisées par la Municipalité, propriétaire des lieux, le Conseil municipal estime cependant qu'il n'est pas du ressort de la commune de porter un tel projet. L'Exécutif souhaitait toutefois s'assurer de la faisabilité du projet avant d'envisager une cession du bâtiment. Aujourd'hui, alors que la viabilité a été démontrée dans le cadre de l'avant-projet, il propose de transférer la propriété du bâtiment à sa société de développement économique Crescentia SA.

En effet, par analogie à la construction des différents parcs technologiques, la société Crescentia SA, en tant que maître d'ouvrage, procédera à la réhabilitation des anciens abattoirs. Les locaux seront ensuite mis à disposition des différents partenaires susmentionnés. La Municipalité de Saint-Imier est en outre l'unique actionnaire de la société et le Conseil municipal ainsi que son chancelier composent son conseil d'administration.

Conditions pour la cession

Compte tenu de la vétusté du bâtiment, des nombreux revers rencontrés par des initiatives privées ainsi que des importants travaux à réaliser, le Conseil municipal propose de céder le bâtiment à titre gracieux à Crescentia SA, tout en conservant la propriété du terrain en mains municipales. Il est ainsi proposé de transférer la propriété des bâtiments à la société Crescentia SA en lui accordant un droit de superficie gratuit de 99 ans tant qu'elle en sera bénéficiaire.

La valeur vénale du bien-fonds étant à zéro dans les comptes communaux, ce transfert n'aura aucune incidence sur le compte de résultat de la Municipalité.

Le coût de la réalisation a été devisé à 7,7 millions de francs, de sorte que le financement du projet doit être compté à 8 millions (intérêts intercalaires, évolution des prix des matériaux de construction, réserve).

Accord des partenaires

A ce jour, les trois premiers partenaires ont d'ores et déjà confirmé leur accord de principe pour la signature de baux à loyer d'une durée minimum de 10 ans. Le quatrième évalue encore la faisabilité du projet de brasserie artisanale. Le projet peut donc être considéré comme prometteur et relativement tangible, même s'il demeure caractérisé par un facteur risque inhérent à toute démarche de ce type.

La société Crescentia SA devra veiller à faire avancer le projet de manière à ce que les délais promis aux intéressés puissent être tenus. En cas d'acceptation, il est ainsi prévu de déposer le permis de construire avant la fin de l'année civile en cours, afin que les travaux puissent débuter dès la fin de l'hiver prochain.

Financement du projet

Le financement de ce projet important (investissement de 8 millions de francs) a fait l'objet d'une réflexion approfondie, afin de garantir son équilibre financier, tout en limitant les risques pour les autres activités de Crescentia SA.

Une analyse des expériences réalisées lors de la construction et de la gestion des parcs technologiques II et III a été faite. D'un coût quasi équivalent, le projet de PTSI III a été financé par les fonds propres de la société, par une augmentation de 2 millions du capital-actions de Crescentia SA ainsi que par l'emprunt et, pour une part non négligeable, par des prêts NPR (Nouvelle politique régionale) sans intérêts.

Un financement par des fonds étrangers pourrait probablement être envisagé. Cependant, elle présente l'inconvénient, une fois l'assainissement réalisé, d'un fonctionnement très gourmand en liquidités (remboursement de la dette) et en intérêts hypothécaires. Si les revenus locatifs n'atteignent pas les annuités à rembourser, le projet pourrait être menacé et par conséquent

mettre en danger notre société de développement. Il suffirait en effet d'une défaillance pour que tout le projet soit compromis. Compte tenu du coût d'assainissement relativement élevé par rapport à un bâtiment ordinaire, il est nécessaire d'assurer au projet une assise financière solide et en conséquence de réduire le financement par l'emprunt, afin que les annuités soient supportables.

Afin de favoriser la réussite et la pérennité du projet, les réflexions sur le financement ont débouché sur une stratégie précise qu'il vous est proposé de mettre en œuvre.

Il est ainsi proposé de financer la rénovation des anciens abattoirs comme suit :

Capitaux propres de Crescentia SA	2'500'000.00	31%
Augmentation du capital-actions de Crescentia SA	1'000'000.00	13%
Fonds étrangers (emprunt bancaire, prêts)	4'500'000.00	56%
Total du financement	8'000'000.00	100%

L'augmentation du capital-actions de Crescentia SA de 1 million de francs permettra de réduire l'emprunt et de ramener ainsi les besoins en fonds étrangers en-dessous de la barre des 60%.

La structure financière du projet s'en trouve renforcée, sans risquer de mettre en péril les autres activités portées par Crescentia SA (Parc Technologique III et Bureau officiel de contrôle des chronomètres).

L'augmentation de capital-actions souscrite demeurera partie intégrante du bilan de la Municipalité. A terme, en cas de succès, il pourrait être décidé de rembourser une partie du capital-actions à la Municipalité pour reconstituer des liquidités.

Prochaines étapes et préavis

En cas d'accord de votre Conseil, les démarches en vue de boucler le financement (emprunts et souscription du capital-actions) seront entreprises dans les meilleurs délais. Sous réserve de l'obtention du permis de construire, les travaux pourraient ainsi débuter au début de l'année 2022 et les surfaces mises à disposition des intéressés dans le courant de l'année 2023.

La requalification de l'ensemble du secteur de la gare constitue à n'en point douter un intérêt majeur et une plus-value non négligeable pour la qualité de vie de ses riverains, mais également pour l'image de Saint-Imier. Le projet servira en outre la collectivité en offrant une palette de prestations à la population de notre petite ville, mais également de toute notre région.

L'idée de voir les bâtiments des anciens abattoirs réhabilités et retrouver une nouvelle vie constitue une opportunité qu'il ne faut pas négliger. Ainsi, en se basant sur les préavis unanimes des trois commissions des finances, bâtiments et infrastructures sportives et économie et tourisme, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter :

- la donation des bâtiments des anciens abattoirs de Saint-Imier à la société Crescentia SA et la création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie gratuit de 99 ans ;
- le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00, prévu au plan financier, pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA en le finançant par l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction radicale traitera cet objet au point 7 de l'ordre du jour."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "Au nom de la fraction ARC, je vais prendre la parole maintenant pour les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Les anciens abattoirs, voilà un sujet régulièrement discuté par beaucoup d'Imériennes et Imériens toutes ces dernières années. Difficile pour nous d'oublier que ce magnifique bâtiment protégé qui cache de nombreuses surprises ait vécu à bien des reprises des échecs en matière de projets. Cette structure c'est sûr fait pleinement partie de l'histoire de Saint-Imier. D'ailleurs d'un point de vue plus personnel, ce lieu est pour moi riche en souvenirs, puisque j'ai passé de nombreuses heures avec mes copines autour de ce bâtiment "abandonné" à refaire le monde et parfois à faire quelques bêtises d'adolescentes. Tout cela pour dire que beaucoup d'entre nous, nous avons connu ces anciens abattoirs sous différents aspects. Quoi qu'il en soit la fraction ARC est persuadée, à la vue des différents aménagements prévus, du projet d'implantation d'un service de soins de 1^{er} niveau et des conditions de financement assurés, que ce projet permettra de participer à la richesse de notre région. C'est pourquoi la fraction ARC accepte la donation des bâtiments à la société Crescentia SA et la création d'une PPE ainsi que le crédit d'engagement d'1 million prévu sur le plan financier pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA."

M. Patrick Domon, président : "Merci Mme Josepha Chiesa, ARC. Je souhaite juste relever qu'il serait plus logique de s'exprimer à la fin, plutôt qu'au milieu de deux points qui se lient."

Mme Marie Ruchonnet, PS : "Nous devons ce soir nous positionner sur l'avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier, la donation des bâtiments à la société Crescentia SA et la création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie à titre gratuit de 99 ans. Puis, nous devons nous positionner sur la possibilité d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00, prévu au plan financier, pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA. Afin de simplifier le propos, je traiterai des deux points (6 et 7) dans la même intervention. Les anciens abattoirs représentent un corps de bâtiments importants pour la Ville de Saint-Imier. Après plusieurs projets de réhabilitation qui n'ont pas abouti, la fraction socialiste est enthousiaste à l'idée que ces bâtiments communaux puissent trouver une nouvelle affectation. La fraction socialiste accepte donc la donation des bâtiments à la société Crescentia SA et la création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie à titre gratuit de 99 ans. De plus, elle accepte d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00, prévu au plan financier, pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA."

M. Patrick Domon, président : "Oui M. Denis Gerber, PLR ?"

M. Denis Gerber, PLR : "Non, excusez, je vais prendre la parole au point 7 de l'ordre du jour."

Au vote, l'avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier – donation des bâtiments à la société Crescentia SA et création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie à titre gratuit de 99 ans est accepté à l'unanimité.

7. Avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier – Crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00, prévu au plan financier, pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA : décision

M. Denis Gerber, PLR : "Depuis sa fermeture en 1998, le bâtiment des abattoirs bénéficie d'un entretien minimaliste et sert de lieu de stockage pour différents services communaux. Ce bâtiment est classé A à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS = loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage). La décision d'inscrire, de modifier ou de retirer des objets revient au Conseil fédéral."

Et ce contrairement aux idées préconçues de nombreuses personnes : il suffit de démolir ! Plusieurs projets ont déjà été envisagés; mais les obstacles de divers types (structurels, financiers) ont découragé les éventuels porteurs de projets souvent enthousiasmants sur le papier. Effectivement les contraintes étaient souvent très/trop fortes. Mais il est évident que le "spectacle" de ce secteur de la zone de la gare ne pouvait pas perdurer. En effet, l'image de notre localité souffre de l'impression laissée par la situation actuelle et une revalorisation devient non seulement nécessaire, mais quasi obligatoire ! Le projet de l'implantation des locaux des Services techniques, l'éventuelle arrivée du nouveau centre commercial de la MIGROS, annoncée depuis plusieurs années, apporteront certainement une bouffée d'air frais à la vision actuelle de cette zone de la gare. Il est évident que cette approche de revitalisation de toute la zone passait par une solution innovatrice et garante d'un renouveau stabilisé du secteur "Abattoirs" Le PLR est tout à fait d'accord qu'un investissement de CHF 2'000'000.- uniquement pour maintenir et sécuriser le bâtiment ne se justifiait pas. Nous soutenons la solution proposée en accord avec les Monuments historiques du canton de Berne c'est-à-dire la réalisation d'une structure pouvant accueillir :

- Police cantonale bernoise – poste de district Pierre-Pertuis Sud (790 m²).
- Médicentres SA – centre de médecine générale constitué de six cabinets et d'une salle de radiologie (533 m²).
- Parc régional Chasseral – déplacement du siège et des bureaux (289 m²).
- + un éventuel contact avec une brasserie régionale.

La faisabilité certifiée du projet permet la proposition du Conseil municipal :

- De transférer la propriété du bâtiment à sa société de développement économique Crescentia SA.
- La société Crescentia SA, en tant que maître d'ouvrage, procédera à la réhabilitation des anciens abattoirs

Nous prenons acte que :

- Ce transfert n'influencera pas le compte de résultat de la Municipalité.
- Le coût de la réalisation est devisé à env. CHF 8'000'000.-.

Il faudra très rapidement :

- Obtenir l'accord définitif écrit des 3 partenaires, avec des engagements minimaux à 10 ans.
- Suivre les réflexions de la Brasserie.
- Déposer le permis de construire.
- Et surtout assurer le montage financier qui doit :
 - Garantir son équilibre financier.
 - Limiter les risques de Crescentia pour ses autres activités.
 - Mais aussi limiter les annuités.

Notre fraction :

- Est d'accord avec le financement proposé pour la rénovation des anciens abattoirs :

Capitaux propres de Crescentia SA	2'500'000.00	31%
Augmentation du capital-actions de Crescentia SA	1'000'000.00	13%
Fonds étrangers (emprunt bancaire, prêts)	4'500'000.00	56%
Total du financement	8'000'000.00	100%

- Prend acte que l'augmentation du capital-actions de Crescentia SA de 1 million de francs permettra de réduire l'emprunt et de ramener ainsi les besoins en fonds étrangers en-dessous de la barre des 60 %.
- Prend connaissance du calendrier prévu.
- Est convaincu qu'une renaissance du bâtiment des abattoirs sera un plus important pour l'image de notre localité dans sa région.

En prenant connaissance des préavis unanimes de trois commissions des finances, des bâtiments et infrastructures sportives et de l'économie et tourisme, le PLR Saint-Imier par sa fraction accepte :

La donation des bâtiments des anciens abattoirs de Saint-Imier à la société Crescentia SA et la création d'une PPE sur la base d'un droit de superficie gratuit de 99 ans.

Le crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00, prévu au plan financier, pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA en le finançant par l'emprunt."

Au vote, l'avenir des anciens abattoirs de Saint-Imier – crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00, prévu au plan financier, pour la souscription d'une augmentation du capital-actions de la société Crescentia SA, financé par l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

8. Nomination de cinq membres au sein de la commission temporaire « Pour un développement durable »

Mme Morgane Bussian, ARC, propose Mme Danika Perret, ARC, et M. Swann Thommen, ARC.

Mme Gisèle Tharin, PLR, propose M. Yves Rochat, PLR, et M. Mathias Nikles, PLR.

Mme Marie Ruchonnet, PS, propose Mme Mélanie Lambert.

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité moins l'intéressé.

M. Patrick Domon, président : "Félicitations aux nouveaux membres."

9. Motions et interpellations

M. Patrick Domon, président : "Je n'ai pas reçu de motion, je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je vais apporter une réponse à l'interpellation déposée par Mme Danika Perret, ARC, lors du Conseil de ville du 2 septembre 2021. La piscine intérieure, appelée communément bassin de natation, a fait l'objet d'un problème de qualité de l'air il y a quelques années. Toutefois, depuis lors, des contrôles de l'air sont réalisés par le Centre universitaire de médecine générale et santé publique deux fois par année, soit une première fois en automne et une seconde fois au printemps. Le bassin de natation étant fermé durant la période COVID-19, en lien avec les prescriptions sanitaires et par la suite en lien avec le refus des écoles de le fréquenter, aucune mesure n'a été entreprise depuis mars 2020 jusqu'à ce jour. Toutefois, le bassin ayant rouvert ses portes en août 2021, un contrôle de la qualité d'air a été initié par le service et ce dernier se déroulera le 26 octobre prochain. Pour en revenir à la fréquentation du site lors de la première semaine scolaire du mois d'août, les valeurs de la qualité d'eau sont protocolées par notre service sur des fiches d'autocontrôle conformément à la législation en vigueur et en aucun cas, les élèves ou enseignants fréquentant le bassin de natation n'ont été mis en danger. En effet, deux fois par jour, des prélèvements d'eau sont réalisés par les collaborateurs techniques avec un contrôle global. S'il y avait eu la moindre anomalie, je n'aurais pas hésité une seconde à faire fermer le bassin. J'ai les chiffres à disposition. Je peux vous les montrer si nécessaire."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Mme Danika Perret, ARC, n'étant pas là ce soir, je vais la laisser prendre connaissance de ces informations dans le procès-verbal de notre séance de ce soir. Je remercie déjà M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour ces informations."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux interpellations."

M. Patrick Domon, président : "J'ai reçu 2 nouvelles interpellations. Je donne la parole."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Interpellation urgente intitulée : Projets Couronne : Un projet indispensable pour l'image du Jura bernois et sa promotion. Le PLR propose un soutien unique de CHF 100'000.-. Toutes les communes du Jura bernois ont reçu de l'association de communes Jura bernois. Bienne (avec une recommandation de soutien à l'unanimité de son comité) le dossier de présentation des "projets Couronne" initiés par la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Ce projet rassembleur est d'une rare qualité; il offre un outil formidable pour la promotion et le développement de l'image du Jura bernois. Il sera ancré au cœur de la région, à Sonceboz qui est idéalement desservie au plan autoroutier et ferroviaire. Il deviendra un lieu unique de valorisation de la région, de l'ensemble de ses communes, de son économie, de son tourisme, de son cadre naturel, de ses produits du terroir et de sa culture. Les communes sont sollicitées pour le versement d'une contribution unique de CHF 10.- par habitant. Déjà, plusieurs communes, et parmi celles-ci des petites communes, ont spontanément fait part de leur enthousiasme et ont répondu positivement à l'appel de fonds. Quant à la commune siège de Sonceboz elle a déjà versé un montant important à la Fondation. Saint-Imier deviendra au départ de Moutier la commune la plus importante du Jura bernois. Il est indispensable et justifié qu'elle s'engage avec résolution, et surtout passion dans ce projet en versant une contribution unique de CHF 100'000.-. Un message fort, enthousiaste et fédérateur doit être donné par Saint-Imier au moment où se dessine l'avenir de notre région. Ce projet est une concrétisation de la stratégie économique 2030 du Jura bernois. Un projet formidable porté par la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) et qui a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par tous les milieux concernés et la population. Le PLR demande que la libération du crédit soit soumis en décembre au Conseil de ville."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Je remercie le PLR pour cette interpellation. Votre proposition est actuellement en traitement dans les commissions économie et tourisme, et celle des finances, pour préavis. Nous pourrions ainsi revenir vers vous le 9 décembre 2021 pour le traitement de ce point avec ces 2 préavis."

M. Ugo Boillat, ARC : "Actuellement au cimetière, il n'y aucune prise d'eau à disposition autre que les fontaines. Les fontaines sont évidemment très utiles et pratiques, par exemple pour remplir un arrosoir ou s'occuper des ornements végétaux. Néanmoins, il est impossible d'y utiliser certains équipements qui pourraient être nécessaires à l'entretien des monuments funéraires, tel un laveur à haute pression. Ce n'est pas un luxe que de prévoir la mise en place de prises d'eau afin que les particuliers où les artisans mandatés puissent nettoyer les tombes avec les appareils actuels et ainsi participer à l'embellissement du cimetière. La fraction ARC demande d'étudier la mise à disposition d'une ou plusieurs prises d'eau supplémentaires permettant l'utilisation d'appareils de nettoyage. Une telle prise d'eau pourrait par exemple se trouver dans le local contenant le matériel nécessaire à l'entretien du cimetière, et être accessible uniquement sur demande auprès des travaux publics."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Merci M. Ugo Boillat, ARC, pour votre petite question. Il n'y a effectivement pas de point d'eau pour brancher un Kärcher au cimetière sachant que tous les marbriers utilisent une pompe à immersion et utilisent ainsi l'eau des fontaines. Il sera tenu compte de cette requête lors d'une prochaine réfection au cimetière."

M. Ugo Boillat, ARC : "Merci, je me réjouis de voir."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre interpellation, nous passons au point suivant de l'ordre du jour."

10. Petites questions

M. Patrick Domon, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais apporter un complément de réponse concernant la petite question du PLR concernant les cyberattaques. Nous voyons que c'est un sujet d'actualité puisqu'une entreprise du Vallon a dernièrement été touchée par de telles attaques. Comme annoncé dans la réponse donnée à Mme Gisèle Tharin, PLR, lors du dernier Conseil de ville, je me suis entretenu avec notre responsable informatique, M. Fabien Lavanchy, au sujet du risque de cyberattaque afin de vous apporter quelques compléments. J'ai ainsi le plaisir de vous informer que notre informaticien confirme les réponses fournies le soir même par mes soins, ce qui est rassurant. Après discussion avec lui, je peux vous confirmer qu'il est difficile de mettre en place une stratégie type en attendant une éventuelle attaque réelle. Toutes les dispositions de protection sont prises mais ces dernières ne peuvent malheureusement pas exclure totalement une intrusion dans notre système informatique. Si une attaque devait cependant survenir, comme après chaque sinistre, il conviendrait de regarder dans les meilleurs délais l'étendue des dégâts ainsi que les éléments affectés et de prendre les bonnes décisions rapidement. Dans tous les cas, une telle étape ne se jouerait pas en solitaire. Notre Service informatique se tournerait immédiatement auprès d'un de nos prestataires informatiques pour établir le plan d'action devant répondre à l'attaque. Une cellule de crise serait également constituée afin d'assurer une communication rapide et transparente et protéger les données. En plus des moyens techniques de protection du système informatique, la stratégie, discutée avec deux prestataires de sécurité informatique, consiste à réaliser de manière récurrente des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble du personnel communal. Cette stratégie se déploie à travers des courriels informatifs à raison de 2 à 3 fois par an ainsi que par des formations spécifiques 1 à 2 fois par année. Afin de sensibiliser et d'identifier les failles, des tests sont organisés régulièrement afin de vérifier que les consignes sont bien assimilées par les utilisateurs. Je peux encore ajouter que notre responsable informatique participe à un groupement des informaticiens des grandes communes du Jura et

du Jura bernois, qui se retrouvent à intervalles réguliers pour discuter de différentes problématiques et échanger sur les stratégies et la sécurité informatique. Les communes concernées sont Moutier, Haute-Sorne, Delémont et Porrentruy. A quelques points près, elles disposent pratiquement des mêmes bases en matière de sécurité informatique. Finalement, le firewall communal (qui représente la porte d'entrée et de sortie de notre réseau informatique) sera remplacé cette année par deux nouveaux modèles de dernière génération. Ce renouvellement permettra de renforcer encore la protection de notre système et surtout de garantir une meilleure réactivité en cas de panne. J'espère ainsi avoir répondu complètement à votre question."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci M. le maire pour ces précieuses informations qui ont de quoi nous rassurer."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "En réponse à la petite question de M. Swann Thommen, ARC, posée lors du Conseil de ville du 2 septembre 2021, concernant la piscine extérieure, ce que l'on peut dire, c'est qu'une fois la fermeture prononcée et que l'ingénieur spécialisé eut effectué son audit, le service a planché immédiatement sur un nouveau projet. Celui-ci est en voie de finalisation et sera présenté dans les différentes commissions rapidement pour espérer un point à l'ordre du jour de votre Conseil de ville de décembre. Si les étapes se déroulent comme prévu (soit les différentes validations par les autorités compétentes), les premiers travaux seront engagés immédiatement pour espérer une réouverture du site à fin juin et ainsi avoir une infrastructure qui fonctionne pour la période estivale."

Mme Josepha Chiesa, ARC : "M. Swann Thommen, ARC, n'étant pas là ce soir, je vais le laisser réagir la prochaine fois si nécessaire. Je remercie M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, pour sa réponse."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Lors du dernier Conseil de ville en date du 2 septembre 2021, M. Christian Tharin, PLR, m'avait posé une petite question concernant l'avancée des travaux des nouveaux bâtiments des Services techniques. J'avais alors partiellement répondu à sa question. Voici ce que je peux amener comme complément. Plusieurs expertises détaillées du bâtiment (structures, état du toit, efficacité énergétique,...) ont été menées à bien. Le bureau d'architecte termine actuellement les documents détaillés pour la demande du permis de construire. Des options concernant la structure du bâtiment, son chauffage et sa future efficacité énergétique ont été présentées à la Commission de l'équipement le 29 septembre 2021, qui a validé certains choix. Des calculs sont en cours pour définir l'impact de ces derniers sur le budget du projet. Si les dépenses devaient dépasser le budget initial, la question sera représentée au Conseil de ville en décembre avant le dépôt de la demande de permis de construire planifiée avant la fin de l'année. Et pour finir vous me demandiez la fin prévisible des travaux, si tout se passe comme prévu le projet devrait être terminé fin 2022."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, pour ces réponses."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse."

M. Patrick Domon, président : "Je donne la parole pour les nouvelles petites questions."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir de petite question."

11. Divers et imprévu

M. Michel Meyer, ARC : "Je souhaite m'adresser au maire, alors je vais m'approcher un peu pour une question de compréhension. Alors, Patrick, c'est sérieux. Tu nous quittes. Pas pour une raison futile c'est vrai. Mais pour une fonction d'Etat extrêmement exigeante, nommé en parfaite connaissance de tes qualités par le gouvernement d'un canton suisse. Pardon du peu. Une perte pour Saint-Imier qui se prive de son maire. Alors, t'en vouloir de nous laisser tomber, non car la fierté qui nous anime à la suite de cette nomination atténue la tristesse que nous inspire ton départ. J'ai fait un rêve la nuit dernière et je brûle de te le raconter. Nous sommes en 2025/26, octobre, grand soleil. Saint-Imier est en fête. Sous la marquise de la gare, le Corps de musique met de l'ambiance. Les autorités sont là. Conseil municipal au complet au sein duquel ARC n'est plus majoritaire. Donc tout va bien. Sérénité retrouvée. De nombreux invités, dont plusieurs ont passé la nuit à l'hôtel proche, échangent avec animation. On inaugure la renaissance du quartier EST de la gare. Enfin. Les voyageurs en train découvrent un Saint-Imier qui a belle allure, alors nettoyé de ses gravats et bâtiments vides. Les abattoirs rutilants, la Migros et son grand parking, les Coudres tout neufs. Durant toute la semaine précédant l'événement, la presse locale a publié des communiqués dithyrambiques des partis politiques revendiquant la paternité de ce nouveau Saint-Imier. Sur le quai de gare, le sujet de conversation préféré a trait au nouveau Comité de pilotage de la fusion, le Comité bis donc qui a repris l'intégralité des travaux du Comité de pilotage uno. C'est certain, on va revoter et la deuxième tentative sera la bonne. Il fallait d'autres têtes. C'est chose faite. Le train spécial arrive en gare. Les convives montent à bord pour un long voyage : la halte de la Clef. Quant à moi, sur mon balcon à La Roseraie, équipé de mes jumelles, j'attends, prêt à dévisager tout ce monde. Le train arrive là en dessous de moi. Les gens sortent du wagon fleuri décoré aux couleurs de la Cité pour l'occasion. Et que vois-je ? Tiens. Tiens. Un invité illustre. Oui oui c'est bien lui. Encore heureux qu'ils ne l'aient pas oublié : Patrick Tanner en personne. Remarquons que si nos autorités locales (on est bien en 2026 et c'est un rêve) s'époumonent avec insistance pour affirmer qu'elles portent le mérite de ces magnifiques réalisations inaugurées aujourd'hui, la population elle, dans les bistrotts, dans la rue, sur la Place du Marché le relève avec malice : c'est quand même notre Tanner de la montagne qui a fait tout ça. Le cortège quitte la halte de la Clef, traverse la route (le passage souterrain n'est pas encore construit) et est attendu à l'asile récemment acheté et rénové par un promoteur chinois. Un gigantesque banquet, offert par le chinois clôture cette magnifique journée. Alors mon rêve se termine. Heureusement. Dehors la tempête Aurore redouble de fureur. Venons-en, Patrick, à ton brillant parcours. Pour toi, tout commence en 1995 à Mont-Soleil. Tes le leader d'un groupe d'ados bien culottés qui lance le Festival de Mont-Soleil. Patricia Kaas, Stéphane Eicher, Eskobar et tant d'autres au Mont So. La classe. Outre l'attachement à ton lieu, que tu veux mettre en valeur, on note déjà chez toi une vision : les transports publics, le vénérable funiculaire est pris d'assaut, et les énergies renouvelables sont à l'honneur, puisque ton festival est le premier en Europe à être entièrement compensé en énergies vertes. On remarque tout de suite chez toi ton envie d'engagement pour la chose publique. En 2002 t'es sur la liste pour le Conseil de ville. Tu finis deuxième. En 2010 t'es élu au Conseil communal avec le meilleur nombre de voix. Le 24 novembre 2013 tu prends acte de la volonté de Saint-Imier clairement exprimée de poursuivre au sein du canton de Berne. Alliance jurassienne devient Alternative régionale et communale. Des esprits chagrins affirment que le bocal reste le même, seule l'étiquette change. Avec le même état d'esprit mais avec des buts renouvelés tu poursuis ton action : celui d'une politique ouverte et dynamique qui veut réunir les forces imériennes et redonner de l'élan à Saint-Imier. Les esprits chagrins ne sont pas suivis par la population qui te reconnaît plein de qualités et le 30 novembre 2014, t'es élu maire, au premier tour, avec deux tiers des voix. Et depuis, non seulement dans mon rêve, mais bien concrètement et en t'y consacrant entièrement, tu conduis toutes les magnifiques réalisations que l'on sait. Il y aurait évidemment encore bien plus à dire sur ton dévouement à la chose publique de Saint-Imier et sa région. Merci Patrick pour la voie choisie et suivie durant tant d'années en faveur de Saint-Imier, avec consistance et conviction. Cette voie, celle de l'union des forces, dans le respect et la considération, mais dirigée au service d'un Saint-Imier ambitieux et ouvert, assumant pleinement son rôle au sein de l'Arc jurassien. Nous ne saurions

prendre congé de toi sans une pensée de reconnaissance à ton épouse, à tes filles qui t'ont soutenu dans les moments difficiles d'une importante partie de ta vie donnée à la population de Saint-Imier. Nous te souhaitons plein succès dans la nouvelle tâche qui t'attend. Et si les circonstances font que tu doives une nouvelle fois chanter un hymne patriotique, les bras levés vers le ciel, alors exécute-toi sans retenue parce que t'es un homme bien éduqué qui respecte tes hôtes et leurs valeurs. Tant pis pour les remarques disgracieuses publiées sur les réseaux sociaux. Et si tu dois chanter une nouvelle fois, et ça risque bien d'arriver, alors de grâce limite-toi au refrain et apprends-le par cœur, parce qu'à la télé on a très bien observé que tu ne maîtrises pas les paroles. Tous nos vœux de bonheur et de santé, cher Patrick, à toi et à ta famille."

...Applaudissements...

...Remise de différentes attentions à M. Patrick Tanner, maire, par la fraction ARC...

...M. Patrick Tanner, maire, se lève et se rend à la table de la fraction ARC...

M. Patrick Tanner, maire : "Merci infiniment à vous tous. Bonne continuation. Bonne suite pour cette fin de législature, que je vous souhaite la plus belle possible. Merci."

...Applaudissements...

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Je vais juste attendre que le maire regagne sa place."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "M. le maire, une page se tourne et malgré nos avis parfois divergents, la fraction libérale radicale souhaite vous remercier pour tout le travail effectué et pour votre engagement durant 7 années à la tête de Saint-Imier. Nous vous souhaitons tout de bon pour la suite de votre carrière professionnelle."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci beaucoup."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "En cette fin de séance, j'aimerais aussi, au nom de la fraction socialiste, adresser quelques mots à M. le Maire : Cher Patrick, c'est avec regret que la fraction socialiste prend congé de toi. Nous aimerions te remercier de toute l'énergie et la motivation que tu as mises dans ta fonction de maire pendant ces 7 dernières années et de tout l'excellent travail que tu as accompli depuis près de 20 ans au service de la population imérienne et du rayonnement de notre Cité. Nous te souhaitons beaucoup de plaisir et de satisfaction dans tes défis professionnels à venir. Que les vents de cette nouvelle vie qui commence te soient favorables ! Merci Patrick et bonne suite !"

M. Patrick Tanner, maire : "Merci."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "J'aimerais, au nom de mon parti, rendre hommage à notre maire démissionnaire. Un grand MERCI Patrick pour le travail accompli, ainsi que ta grande disponibilité pour les citoyens de Saint-Imier. Bon vent à toi, pour ton futur, et que cette nouvelle mission te plaise, et te donne entière satisfaction. Je te remercie beaucoup."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci Joëlle."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Je regrette ce soir de voir que les citoyens non vaccinés prennent en otage les citoyens qui eux ont été se faire vacciner, et obligent ceux-ci à porter un masque fort inconfortable. Je souhaite que lors du prochain Conseil de ville des contrôles du pass sanitaire soient exécutés. J'étais à un match de hockey, et j'ai vu que cela ne demande pas des infrastructures démesurées pour ces contrôles, et il y avait bien plus de participants qu'au Conseil de ville. Merci."

M. Patrick Domon, président : "C'est entendu M. Michel Bastardoz, PLR."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autres divers et imprévu. Nous allons pouvoir mettre un terme à cette séance. Nous nous retrouverons le 9 décembre. Cette séance débutera à 17 h 30. Cet horaire nous permettra de renouer avec la tradition en partageant, à l'issue de cette séance, un repas de fin d'année. Vous recevrez des indications à ce sujet dans les prochains jours. Notez toutefois que je prévois de nous réunir dans un restaurant, un certificat COVID sera donc vraisemblablement nécessaire pour y participer. Affaire à suivre. D'ici-là, je vous souhaite tout le meilleur."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 12.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :